

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 
ID : 974-249740101-20261005-2026_068_BC_3-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2026_068_BC_3
*Attribution d'une subvention à Atmo
Réunion dans le cadre de la mise en
oeuvre du PCAET 2025-2031 - Année
2026*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Irchad OMARJEE - Mme Marina PONGERARD
SINGAINY - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M.
Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry
HIPPOLYTE - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel
PAUSE

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Manon VINCELOT - Mr Erick FONTAINE

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
29 septembre 2026

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
12/10/2026

M. Eric RENE procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Karim
JUHOOR procuration à M. Gabriel AUBERT - M. Olivier HOARAU
procuration à M. Henry HIPPOLYTE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 OCTOBRE 2026

AFFAIRE N°2026_068_BC_3 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À ATMO RÉUNION DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PCAET 2025-2031 - ANNÉE 2026

Le Président de séance expose :

Préambule :

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Territoire de l'Ouest a été approuvé en Conseil Communautaire le 25 juin 2025, marquant l'aboutissement d'un travail de diagnostic, de concertation et de planification démarré en 2023.

L'orientation 5 du Plan, dédiée à la préservation de la qualité de l'air, vise à mieux comprendre les sources de pollution, renforcer la surveillance, améliorer notre connaissance sur la qualité de l'air et accompagner les changements de pratiques en faveur d'un air plus sain pour les habitants de l'Ouest.

En tant qu'organisme agréé pour la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire, Atmo Réunion joue un rôle central pour accompagner la mise en œuvre de cette orientation et des actions associées. Certifiée au niveau national, cette association assure le suivi régulier des concentrations de polluants atmosphériques, fournit des indicateurs fiables pour orienter les politiques publiques et alerte en cas d'épisodes de pollution.

Grâce à ses dispositifs de mesure et à ses campagnes de sensibilisation, Atmo Réunion contribue activement à la connaissance des enjeux locaux liés à la qualité de l'air.

Aussi, l'action 15.1 du programme d'actions du PCAET, « Renforcer les moyens de surveillance afin d'améliorer les données sur la qualité de l'air », l'identifie comme un partenaire incontournable. C'est notamment dans cette perspective que le Territoire de l'Ouest a établi dès 2024 une convention de partenariat triennale 2024-2026 accordant une subvention maximale de 125 000 euros à l'Association agréée de surveillance de la qualité de l'air « Atmo Réunion » (délibération N°2024_117_BC_13 en Bureau Communautaire du 7 octobre 2024).

Conformément aux dispositions de cette convention, Atmo Réunion sollicite le Territoire de l'Ouest pour l'attribution d'une subvention de 50 000 € au titre de l'exercice 2026.

1. Rappel historique du partenariat avec Atmo Réunion

Eu égard à sa compétence en matière de lutte contre la pollution de l'air, le Territoire de l'Ouest a soutenu l'association de 2009 à 2012, puis en 2017 en préparation de l'engagement du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), via des conventions annuelles de fonctionnement et des cotisations annuelles lui donnant un droit de vote à l'assemblée générale d'Atmo Réunion.

Par délibération N°2021_038_BC du Bureau Communautaire le 28 mai 2021, le Territoire de l'Ouest a confirmé son adhésion (cotisation de 100 € par an) à l'association.

Suite au renouvellement des assemblées en avril 2026 (Délibération N°2026_071_CC_16 en Conseil Communautaire du 27 avril 2026), la représentation du Territoire de l'Ouest au sein de l'Assemblée Générale d'Atmo Réunion est assurée par :

- Monsieur Erick FONTAINE en tant que titulaire ;
- Monsieur Karim JUHOOR en tant que suppléant.

Dans le cadre de la convention triennale 2024-2026 en cours, le Territoire de l'Ouest a accordé à Atmo Réunion une subvention totale de 75 000 € pour les exercices 2024 (25 000 €) et 2025 (50 000 €).

3. Bilan de l'exercice 2025

- Qualité de l'air 2021-2025

Le bilan de la qualité de l'air 2021-2025 fait apparaître une qualité globale maîtrisée mais des enjeux ciblés sur le réseau routier et le port. L'analyse des données mesurées entre 2021 et 2025 témoigne d'une qualité de l'air globalement satisfaisante sur le Territoire de l'Ouest.

Le territoire s'inscrit dans le respect la réglementation européenne en vigueur et se positionne d'ores et déjà en conformité avec les futures exigences réglementaires applicables dès 2030 (Directive UE 2024/2881). Si la situation globale demeure très favorable, ces résultats rappellent que le strict respect des normes n'exclut pas des enjeux de santé environnementale localisés. Ils confortent la Collectivité dans sa stratégie : poursuivre une surveillance fine de ces secteurs stratégiques et amplifier les actions de réduction des émissions à la source.

- Impact du trafic sur la Chaussée Royale

La campagne de mesures menée au 1^{er} semestre 2026 sur le secteur de la Chaussée Royale confirme l'influence marquée du trafic routier (notamment la RN1 et l'échangeur de Saint-Paul Centre) sur la qualité de l'air de proximité.

- Mise à disposition d'un portail interactif de suivi des émissions

Afin de renforcer la transparence et la connaissance territoriale des enjeux environnementaux, Atmo Réunion met à disposition un portail web interactif dédié au Territoire de l'Ouest et à ses Communes membres.

Cet outil permet d'explorer l'inventaire des émetteurs selon deux grandes catégories : les polluants atmosphériques et les gaz à effet de serre (GES).

Il offre une lecture synthétique et détaillée à travers plusieurs indicateurs clés :

- La spatialisation des émissions ;
- La moyenne par habitant ;
- La répartition sectorielle (routier, industriel, agricole, maritime, etc.) ;
- Le poids relatif du territoire à l'échelle régionale.

Ce portail constitue un instrument d'évaluation et de pilotage pour nos politiques publiques de transition écologique (PCAET) et facilitera la communication auprès du grand public et des acteurs du territoire.

4. Actions proposées pour l'année 2026

Atmo Réunion assurera en 2026 deux volets d'actions complémentaires pour la bonne connaissance et le pilotage des enjeux « air » liés au PCAET. Ces actions sont précisées à l'annexe 1 du projet d'avenant correspondant à l'exercice 2026.

Action 1 - Surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de l'Ouest : « Caractérisation de la qualité de l'air en continu pour les populations sur le territoire et diffusion des résultats de la surveillance »

S'inscrivant dans la continuité des exercices précédents, cette action vise à mesurer et informer la population en temps réel sur la qualité de l'air respiré sur le territoire intercommunal, tout en préparant des outils d'évaluation de plus en plus précis.

- Mesure et information en temps réel : Maintenance et optimisation du réseau de stations de mesure pour assurer une surveillance en continu. Les données sont diffusées en temps réel sur le site public *atmo-reunion.net* et l'indice Atmo quotidien pour chaque commune.
- Bilan annuel : Élaboration d'un rapport annuel dressant l'état des lieux de la qualité de l'air du territoire.
- Mise en place d'une cartographie à fine échelle (effective en 2027) pour visualiser la répartition spatiale des polluants dans un premier temps sur une partie du cœur d'agglomération contenant Le Port – La Possession – Cambaie.

Action 2 - Contribution à l'inventaire spatialisé air-climat-énergie : « Réalisation d'un inventaire spatialisé air-climat-énergie par secteurs d'activité, intégrant les données de consommation d'énergie, d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, à l'échelle du territoire de l'Ouest ».

Ce second volet constitue un socle de connaissance permettant la conduite et le suivi du PCAET de l'EPCI. Il comprend :

- l'adoption du nouvel outil national PRISME (2026) : Migration vers ce standard permettant une méthodologie harmonisée et plus performante.
- l'analyse sectorielle mise à jour tous les 3 à 5 ans permettant d'identifier les secteurs les plus émetteurs et de cibler prioritairement les leviers de réduction de la pollution.
- La mise à disposition de deux rapports stratégiques de déclinaison intercommunale :
 - Un rapport ciblé sur le secteur du trafic routier (données 2022).
 - Un rapport ciblé sur le secteur résidentiel (analyse comparative entre 2019 et 2022).

Ces actions permettront de disposer d'un socle de données robustes, nécessaire pour orienter les politiques publiques de réduction de la pollution atmosphérique. Ces éléments constitueront une base de données essentielle pour le suivi, l'évaluation et l'actualisation du PCAET.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 17/09/2026.

.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 08/09/2026.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le projet d'avenant correspondant à l'exercice 2026 de la convention triennale 2024-2026 entre le Territoire de l'Ouest et Atmo Réunion pour améliorer la connaissance concernant la qualité de l'air sur le territoire de l'Ouest ;

- **VALIDER** le versement de la subvention d'un montant de 50 000 € à Atmo Réunion au titre de l'exercice 2026 ;

- **AUTORISER** le Président, ou toute personne par lui déléguée, à signer la convention, ainsi que les avenants et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président